

Sondage

Inflation en Suisse: comment est-elle vécue par la population?



L'inflation est de retour. Après des années où les prix n'ont guère augmenté, l'inflation s'est à nouveau faite nettement sentir en Suisse à partir de 2021. En août 2022, le taux d'inflation était de 3,5 %, un niveau jamais atteint depuis le début des années 1990.

Notre sondage hautement représentatif de la population suisse âgée de 18 à 79 ans le montre: L'inflation préoccupe les Suisses. Beaucoup se serrent la ceinture et la plupart sont conscients que leur argent perd continuellement de la valeur.

Que fait la population pour protéger son patrimoine contre l'inflation? Qui est particulièrement concerné? Où l'inflation a-t-elle le plus d'impact? Notre sondage auprès de la population apporte des réponses.

Contenu

En bref	3
Perception de l'inflation	4
Estimation de l'inflation	6
Interview avec Matthias Geissbühler	7
Niveau de connaissances	8
Epargne	10
Interview avec Andrea Klein	11
Protection contre l'inflation	12
Trois conseils	14

Le sondage en chiffres.

Près de $\frac{1}{4}$

de la population souhaite placer des fonds pour les protéger de l'inflation.

4,4

C'est l'intensité avec laquelle la population suisse a perçu l'inflation en 2023 sur une échelle de 1 à 7.

5'500 francs suisses

ont été versés par habitant dans le 3^e pilier en 2023.

2,6%

C'est à cette valeur que les personnes interrogées estiment l'inflation de 2023. En réalité, elle n'était que de 2,1%.

87%

des personnes interrogées savent que si l'inflation est supérieure à la rémunération, le pouvoir d'achat diminue.

À propos du sondage

Pour le sondage «Inflation en Suisse: comment est-elle vécue par la population?», 1'015 personnes suisses âgées de 18 à 79 ans ont été interrogées du 22 janvier au 1^{er} février 2024 au moyen d'un échantillon aléatoire stratifié issu du panel en ligne Intervista. La représentativité de l'échantillon peut être considérée comme élevée en raison de la qualité du panel, bien que, comme pour toutes les enquêtes en ligne, il existe un biais vers un niveau d'éducation plus élevé et une activité en ligne plus importante. L'objectivité peut être considérée comme élevée car les données ont été collectées au moyen de questionnaires standardisés et analysées statistiquement. Seules les différences significatives (niveau de confiance de 95%) sont indiquées dans le sondage. La méthodologie du sondage transversal se prête bien à l'obtention d'une image des connaissances, des attitudes et du ressenti de la population suisse. En revanche, il n'est pas possible de faire des déclarations causales.

Ceux qui planifient leur budget perçoivent davantage l'inflation.

En 2023, l'inflation annuelle moyenne en Suisse était de 2,1%. Elle a donc déjà légèrement baissé par rapport aux 2,8% de l'année précédente. Néanmoins, la population a nettement ressenti l'inflation l'année dernière: Sur une échelle de 1 (= pas du tout importante) à 7 (= très importante), les personnes interrogées citent en moyenne une valeur de 4,4. L'inflation la plus fortement ressentie concernait les primes d'assurance maladie, suivies des coûts de l'énergie et de l'entretien du ménage, des denrées alimentaires et des transports.

Trois facteurs influencent la perception

L'éventail des perceptions individuelles est large. L'intensité avec laquelle une personne ressent l'inflation dépend principalement de trois facteurs:

Facteur 1

Si une personne planifie ses dépenses mensuelles, l'inflation sera davantage perçue que si elle n'a pas de budget.

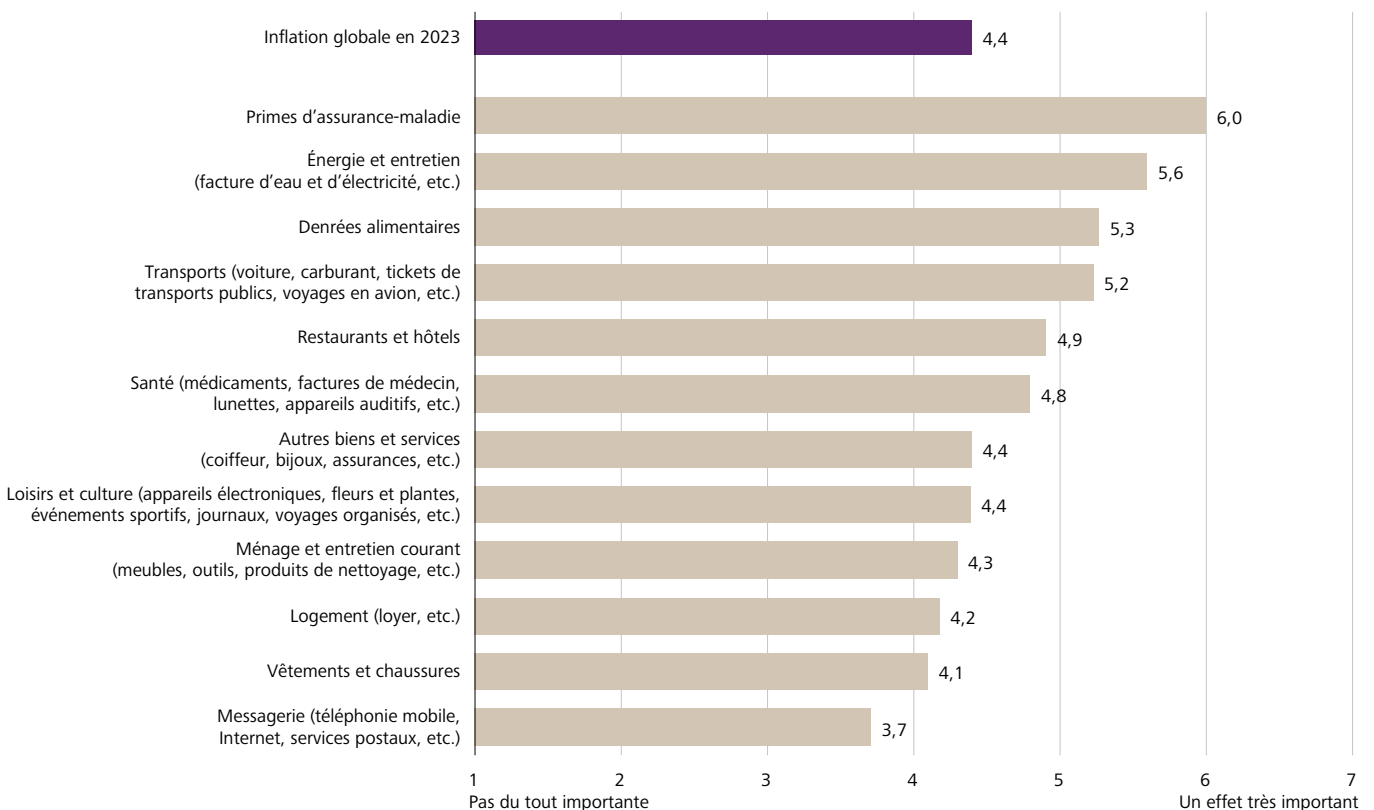
Facteur 2

Plus le montant de l'épargne qui reste à la fin du mois est élevé, moins on se sent concerné par l'inflation.

Facteur 3

Plus une personne est fortunée, moins elle ressent l'inflation. Cela vaut spécialement à partir d'une fortune de plus de 200'000 francs.

Perception de l'inflation par poste de dépenses en 2023





Avec un salaire bas, l'inflation est particulièrement perceptible

Le revenu ne figure pas dans le top 3 des facteurs qui influencent la perception de l'inflation. Le montant de l'épargne est plus déterminant. Néanmoins, les ménages dont le revenu est inférieur à 5'000 francs par mois ressentent particulièrement l'inflation. Le lien avec le montant de l'épargne est toutefois établi: comme le montrent les données, les personnes ayant un salaire bas peuvent mettre nettement moins de côté par mois que les personnes ayant des revenus plus élevés.

L'alimentation, les transports et le logement sont les moteurs de l'inflation

Les personnes interrogées considèrent la hausse des prix des denrées alimentaires, des transports et du logement comme le principal moteur de l'inflation en 2023. En revanche, elles ne font guère le lien entre l'augmentation des primes d'assurance maladie et la poussée inflationniste actuelle, bien que ce soit dans ces domaines que la hausse des prix a été la plus forte. Une explication possible est que, dans la mémoire collective, les primes ont toujours augmenté, alors que les autres prix sont restés relativement stables pendant une longue période jusqu'en 2020.

Comment l'inflation apparaît-elle?

L'inflation désigne la hausse des prix à la consommation dans une économie nationale. L'inflation fait perdre de la valeur à l'argent: pour la même quantité d'argent, nous pouvons acheter moins. L'inflation se produit par exemple lorsque l'augmentation de la demande de biens fait grimper les prix. D'autres raisons sont l'augmentation des coûts de production ou encore la hausse des prix des produits importés.

L'inflation actuelle a été déclenchée en premier lieu par la politique monétaire souple des banques centrales pendant la pandémie. Les pénuries mondiales d'approvisionnement et la flambée des prix de l'énergie après le déclenchement de la guerre en Ukraine ont encore accentué l'inflation en 2022 et 2023.

La population surestime l'évolution des prix

Les prix ont à nouveau augmenté en 2023 et 97 % de la population en est consciente. Mais la plupart d'entre eux estiment que l'inflation est trop élevée. Interrogées sur le taux d'inflation de l'année passée, les personnes sondées citent en moyenne une valeur de 2,6 %. Mais en réalité, l'inflation n'était que de 2,1 % en 2023.

La déflation est à peine perçue

Les taux d'inflation des années 2020 et 2021 sont également nettement surestimés par la population. Il est frappant de constater que les baisses de prix de 2020 ne sont pas présentes dans la mémoire collective. La majorité semble partir du principe que les prix augmentent régulièrement, même s'il y a toujours des années de déflation où les prix baissent. C'était même le cas pendant une longue période avant la poussée inflationniste actuelle: une déflation s'est produite tant en 2012 et 2013 qu'en 2015 et 2016.

La perception est à la traîne de l'inflation

Seule l'année 2022 a connu une inflation supérieure aux estimations. Cette année-là, l'indice national des prix à la consommation (IPC) avait déjà atteint son zénith avec 2,8 %. Bien que l'inflation ait reculé à 2,1 % en 2023, les personnes interrogées s'attendaient à une nouvelle augmentation. L'une des explications pourrait être la persistance d'un fort intérêt des médias pour le thème de l'inflation. L'inflation plus élevée à l'étranger peut également avoir quelque peu faussé le tableau.

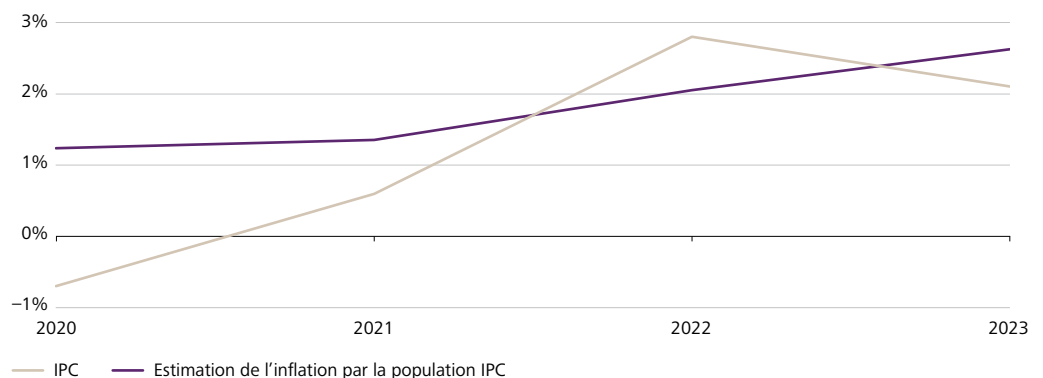
Le panier de la Suisse: l'indice des prix à la consommation (IPC)

En Suisse, le taux d'inflation est mesuré par l'indice national des prix à la consommation (IPC). L'IPC est calculé chaque mois par l'Office fédéral de la statistique (OFS) et sert de référence aux responsables politiques et économiques, par exemple pour adapter les salaires, les rentes ou les loyers. Il se base sur un panier de biens et services représentatifs. Il existe toutefois des écarts par rapport au budget du ménage, car l'IPC ne comprend pas certaines dépenses, par exemple les primes d'assurance maladie, les impôts ou les cotisations aux assurances sociales.

Estimation très précise de l'inflation à long terme

Sur le long terme, la population évalue toutefois l'inflation de manière étonnamment réaliste. Les personnes interrogées devaient déterminer l'évolution des prix d'un panier de 100 francs de 1990 à aujourd'hui. La moyenne des estimations est de 152 francs. La population surestime ainsi l'inflation à long terme de seulement 5 francs au cours des 34 dernières années: mesuré à l'IPC, le panier coûte aujourd'hui 147 francs.

Evolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) de 2020 à 2023 par rapport à l'estimation de l'inflation par la population



«Les placements offrent des opportunités de compenser l'inflation.»

Ces dernières années, les prix ont augmenté comme ils ne l'avaient pas fait depuis longtemps. Pourquoi?

Matthias Geissbühler: L'inflation survient lorsqu'il y a trop d'argent en circulation – et les banques centrales ont injecté beaucoup d'argent dans l'économie pendant la pandémie. Les pénuries mondiales et la flambée des prix de l'énergie après le déclenchement de la guerre en Ukraine ont encore accentué l'inflation.

Pourquoi la Suisse a-t-elle été moins touchée que les autres pays?

Le facteur déterminant a été avant tout le franc fort. Celui-ci a freiné l'inflation importée. D'autres facteurs font également de la Suisse un cas particulier. Ainsi, lors de la mesure de l'inflation en Suisse, les prix de l'énergie sont moins fortement pondérés qu'à l'étranger. Le choc des prix de l'énergie a donc moins fait grimper le taux d'inflation chez nous.

L'inflation est toutefois surestimée par la population.

Comment expliquez-vous ce phénomène?

Pour beaucoup de jeunes personnes, l'inflation est une expérience nouvelle. Au cours des 25 dernières années, les prix n'ont que très peu fluctué. Pour la première fois, l'inflation s'est à nouveau faite nettement sentir. De plus, l'inflation a été très présente dans les médias. Et bien sûr, rares sont ceux qui étudient les taux d'inflation en détail. Pourtant, une grande partie de la population est bien informée sur l'inflation et ses conséquences. La plupart sont conscients que l'argent qu'ils ont déposé sur leur compte d'épargne perd continuellement de la valeur.

Comment protéger son épargne?

En investissant son patrimoine. L'inflation de ces dernières années a pu être compensée par un rendement de 2 à 3%. Aujourd'hui, c'est à nouveau possible avec certaines obligations. Si l'on peut placer de l'argent à long terme, il faut investir dans les actions, l'immobilier et l'or. Ces classes d'actifs offrent des opportunités encore plus élevées de compenser l'inflation.

L'inflation va-t-elle nous préoccuper encore longtemps?

La situation en Suisse se détend lentement. Cette année, le taux d'inflation est déjà revenu dans la fourchette de 0 à 2% visée par la Banque nationale suisse. Les hausses de prix différées, en particulier celles des loyers, maintiendront certes l'inflation à un niveau un peu plus élevé. La plupart des entreprises ont toutefois largement digéré la hausse des coûts et ne prévoient plus d'ajustements de prix importants. Toutefois, à l'étranger, l'inflation reste très éloignée des valeurs cibles. De plus, les risques géopolitiques continuent d'augmenter. Cela pourrait conduire à long terme à une hausse structurelle de l'inflation.



«Pour beaucoup de jeunes personnes, l'inflation est une nouvelle expérience.»

Matthias Geissbühler
Chief Investment Officer (CIO),
Raiffeisen Suisse

Plus informé que la moyenne.

La majorité de la population suisse sait ce qu'est l'inflation. La majorité de la population est capable d'expliquer ce terme avec ses propres mots. Interrogées sur sa signification, la plupart des personnes sondées répondent par «hausse des prix» ou «hausse du coût de la vie», ce qui est proche de la définition courante de la hausse des prix à la consommation. Les personnes interrogées citent aussi souvent les conséquences de l'inflation, comme «l'argent a moins de valeur» ou «la diminution du pouvoir d'achat».

La perte du pouvoir d'achat est connue de la plupart des gens

De nombreuses personnes interrogées savent également que l'inflation grignote actuellement le produit des intérêts perçus sur leur compte. La question suivante, souvent utilisées dans les sondages sur les connaissances financières, a permis de le vérifier: Cela a été testé à l'aide de la question suivante, souvent utilisée dans les sondages sur les connaissances financières:

«Le taux d'intérêt sur le compte est de +1,0% et le taux d'inflation est de +2,0%. Avec l'argent que vous avez sur votre compte, pourrez-vous acheter plus au bout d'un an que maintenant, autant ou moins?»

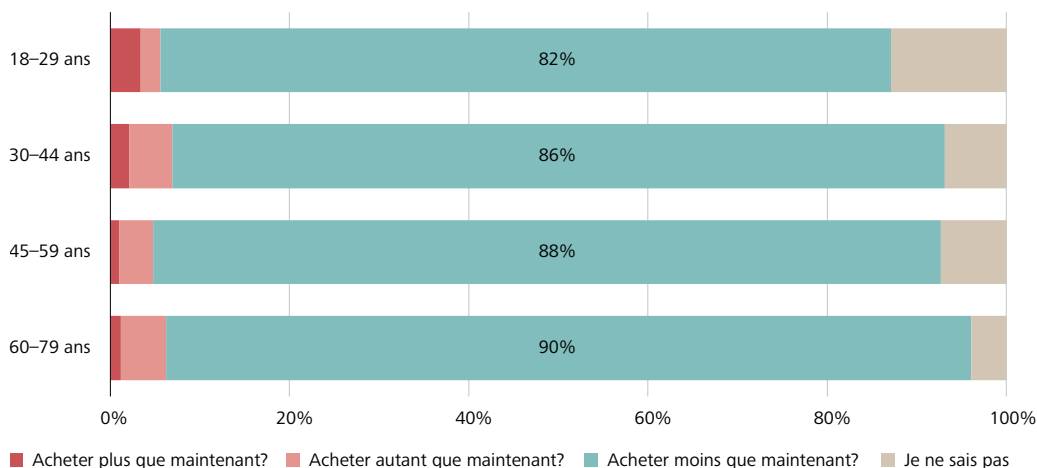
«L'inflation fait que je peux moins acheter avec mon argent.»

Participante au sondage

87% des personnes interrogées répondent correctement à la question: si l'inflation est plus élevée que les taux d'intérêt, nous pouvons acheter moins de choses avec nos économies qu'il y a un an. La plupart des gens comprennent ainsi les conséquences de l'inflation: si le taux d'intérêt réel est négatif, le pouvoir d'achat diminue.

Le pourcentage de réponses correctes est étonnamment élevé. Une enquête publiée en 2013 auprès de la population suisse, dans laquelle la même question était posée, n'obtenait que 78%. Cette valeur témoignait toutefois déjà d'un niveau de connaissances supérieur à la moyenne. A titre de comparaison, dans des études comparables menées en

Répartition des réponses concernant la question de connaissance: Avec un taux d'intérêt de 1% et un taux d'inflation de 2%, est-ce que je peux...



Niveau de connaissances

France, en Italie, au Japon ou aux États-Unis, le pourcentage de réponses correctes n'est que d'environ 60%. Seuls l'Allemagne, les Pays-Bas et la Finlande peuvent rivaliser avec la Suisse. Tous ces pays obtiennent de meilleurs résultats en matière de connaissances financières, y compris sur d'autres sujets. Cela pourrait s'expliquer par le système éducatif ou par l'importance plus grande des connaissances financières dans ces pays.

Les personnes âgées sont mieux informées

Ce sont surtout les personnes de 18 à 29 ans qui ont du mal à répondre aux questions de connaissances financières. La connaissance de l'inflation augmente avec l'âge – et c'est logique: ce n'est qu'avec le recul que l'on se rend compte à quel point la vie est devenue plus chère au fil des ans.

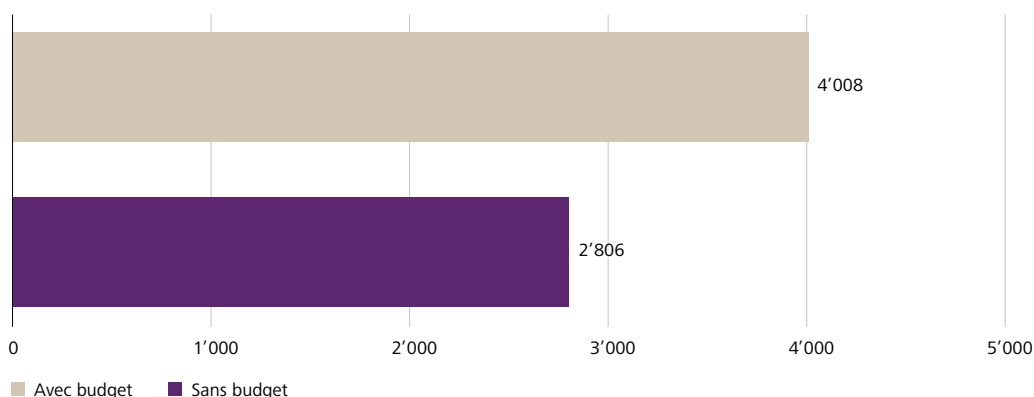
Le taux d'intérêt réel tient compte de l'inflation

Le taux d'intérêt d'un compte épargne doit être considéré avec prudence. La raison étant que le taux d'intérêt nominal masque l'évolution du pouvoir d'achat. En revanche, le taux d'intérêt réel tient également compte de l'inflation et de la déflation: il chiffre la quantité de biens supplémentaires que nous pouvons nous permettre grâce au gain d'intérêt. Dans le cas d'un taux d'intérêt réel négatif, il s'agit donc d'une quantité de biens plus faible. Ces dernières années, le taux d'intérêt réel sur les comptes épargne était négatif. Le faible taux d'intérêt nominal n'a pas permis de compenser l'inflation.



L'inflation touche doublement les petits revenus.

Versement moyen dans le pilier 3a en 2023, en CHF



L'inflation touche doublement les personnes à bas revenus – maintenant, mais aussi à l'avenir. En effet, plus le revenu est faible, plus le montant d'épargne disponible est faible. Ainsi, les personnes à bas revenus perçoivent davantage l'inflation que les classes de revenus plus élevées. De plus, les personnes ayant des salaires plus bas disposent de moins de moyens pour cotiser au 3e pilier et se prémunir pour la retraite.

S'il ne reste que 500 francs pour épargner

Les différences de montant épargné entre les classes de revenus sont importantes: Près des deux tiers des personnes dont le revenu mensuel du ménage est inférieur à 5'000 francs pouvaient épargner au maximum 500 francs par mois en 2023. Pour un revenu compris entre 8'000 et 12'000 francs, les personnes interrogées ont pu épargner deux fois plus.

Versement dans le pilier 3a à 5'500 francs en moyenne

La situation est similaire pour le pilier 3a: les personnes disposant de 5'000 francs ou moins par ménage cotisaient relativement peu au 3e pilier en 2023 – 3'484 francs en moyenne. A titre de comparaison, le versement moyen, toutes classes de revenus confondues, était de 5'500 francs. 52 % des personnes interrogées ont versé le montant maximal, qui est actuellement de 7'056 francs.

Un budget peut soutenir la prévoyance privée

Il semble toutefois exister un moyen pour les personnes à faible revenu de pouvoir épargner davantage chaque: un budget de ménage. Les personnes qui gagnent jusqu'à 5'000 francs et qui tiennent un budget cotisent davantage à la prévoyance privée que celles qui n'ont en pas. Cela ne vaut toutefois que pour cette catégorie de revenus. Pour toutes les autres classes, il semblerait que ce soit l'inverse: les personnes qui tiennent un budget versent moins dans le pilier 3a. Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'en cas de revenus élevés, ce sont surtout les personnes ayant des dépenses excessives qui tiennent des budgets.

Montant de l'épargne: l'objectif devrait être de 20 %

Le montant de l'épargne est la somme d'argent qui reste à la fin du mois après toutes les dépenses et les réserves (par exemple pour les impôts). Pour déterminer le montant idéal de l'épargne mensuelle, il existe une formule simple:

- 50 % du salaire sont réservés aux frais fixes et aux dépenses de base, c'est-à-dire au loyer, à l'électricité, aux assurances ou à la nourriture.
- 30 % sont budgétés pour les loisirs et les besoins personnels.
- Il reste 20 % pour le remboursement des dettes, les réserves pour les cas d'urgence et l'épargne.

«Les fonds de prévoyance sont plus susceptibles de préserver le pouvoir d'achat.»

Que signifie l'inflation pour la prévoyance?

Andrea Klein: Dans le 1^{er} pilier, l'inflation ne pose pas de problème. Les rentes AVS sont adaptées à l'inflation – c'est inscrit dans la loi. En revanche, il n'y a pas de compensation automatique de l'inflation dans la prévoyance professionnelle. Une hausse des prix peut donc réduire fortement le pouvoir d'achat de la rente de la caisse de pension au fil du temps.

Vaut-il donc la peine de retirer son capital au moment du départ à la retraite?

Lorsqu'on répond à la question «rente ou capital?», il faut tenir compte de l'inflation. Or, ceci n'a rien d'évident: le capital retiré doit être investi de manière à générer un rendement réel positif à long terme, c'est-à-dire qu'il doit rester un revenu après déduction de l'inflation. Mais cela n'est possible qu'avec une stratégie de placement comportant une part importante d'actions. En revanche, sur un compte épargne, les intérêts sont trop faibles pour compenser l'inflation.

Est-ce que cela s'applique également aux fonds déposés sur le compte du pilier 3a?

Oui. Une inflation de 1% par an en moyenne suffit à ce que 100'000 francs sur le compte épargne du pilier 3a ne valent plus que 82'000 francs au bout de 20 ans. Les fonds de prévoyance permettent plutôt de préserver le pouvoir d'achat.

Pourtant, selon le sondage, seul un quart de la population souhaite déplacer des fonds vers des placements afin de minimiser les risques de l'inflation. Pourquoi?

L'une des raisons pourrait être le manque de connaissances financières ou encore la peur des risques liés aux placements financiers. De nombreuses personnes associent la sécurité à un compte de prévoyance. Ce faisant, elles oublient toutefois les risques liés à l'inflation.

L'inflation laisse-t-elle moins de place à la prévoyance privée?

Pour les personnes aux revenus plus faibles, c'est souvent le cas. Leur taux d'épargne est nettement plus bas et, par conséquent, leurs versements au pilier 3a sont également moins importants. L'inflation touche donc doublement ces personnes – maintenant et à la retraite. Une solution possible est de budgétiser les dépenses. Les personnes dont les revenus du ménage sont faibles versent un montant plus élevé lorsqu'elles établissent un budget que celles qui ne le font pas.



«L'argent sur le compte du pilier 3a perd continuellement de la valeur dans un contexte inflationniste.»

Andrea Klein

Responsable du Centre spécialisé de planification financière, Raiffeisen Suisse

Actif sur les dépenses, passif sur le patrimoine.

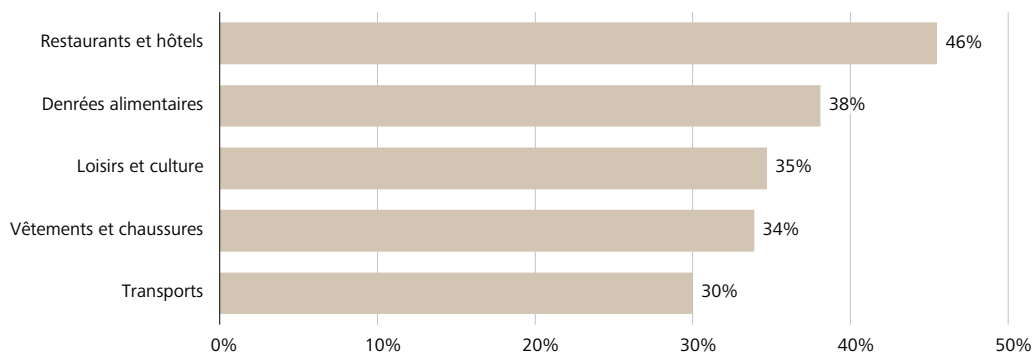


Pour atténuer l'inflation, 77% de la population suisse a mis un frein à ses dépenses en 2023. Les économies ont surtout été réalisées au niveau des restaurants et des hôtels, des denrées alimentaires ainsi que des loisirs et de la culture. Seul un peu moins d'un quart des personnes interrogées n'ont pas changé leur comportement de consommation.

Les jeunes économisent sur les courses, les plus âgés sur les restaurants

Selon leur âge et leur sexe, les Suisses ont épargné dans différents domaines. Les femmes ont par exemple davantage réduit leurs dépenses en vêtements et en chaussures que les hommes. Les personnes de moins de 45 ans économisent plus souvent sur les denrées alimentaires que les personnes de 45 à 79 ans. Et plus les personnes interrogées étaient âgées, plus elles renonçaient à aller au restaurant ou à passer une nuit à l'hôtel.

Domaines dans lesquels la population a le plus mis un frein à ses dépenses en 2023



La moitié ne fait rien du côté du patrimoine

La population s'est montrée beaucoup plus passive du côté du patrimoine: 41% des personnes interrogées n'ont pris aucune mesure pour compenser l'inflation. Et elles ne prévoient pas non plus de le faire à l'avenir. Les personnes disposant d'un patrimoine inférieur à 250'000 francs restent particulièrement inactives.

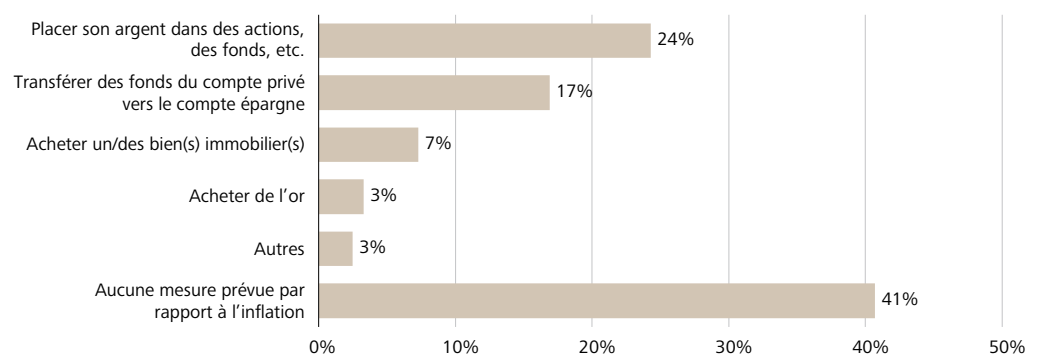
À peine 25% des personnes interrogées souhaitent déplacer d'autres fonds vers des placements à titre de protection contre l'inflation, et 17% du compte privé vers le compte épargne. 7% veulent acheter un bien immobilier, 3% de l'or.

Seuls près de 25% souhaitent déplacer des fonds vers des placements pour se protéger de l'inflation.

Les personnes fortunées se protègent davantage

Ce que l'on peut remarquer, c'est que plus une personne est fortunée, plus elle réorganise souvent ses finances. En particulier, les personnes disposant d'une fortune de plus de 250'000 francs placent plus souvent leur argent que les autres catégories de fortune. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les personnes disposant d'un patrimoine plus élevé ont tendance à obtenir de meilleurs résultats dans les sondages sur les connaissances financières que celles disposant d'un patrimoine plus faible. Les personnes disposant d'un patrimoine plus modeste croient parfois à tort qu'il faut beaucoup de capital pour investir, alors qu'il est possible de le faire avec des montants relativement faibles.

Réaction de la population face à la hausse de l'inflation



Comment vous pouvez protéger votre patrimoine.

Côté patrimoine, les Suisses ont un grand potentiel pour se prémunir contre l'inflation. Voici trois possibilités:



1. Investir dans des actions, l'immobilier et l'or

En période d'inflation, les valeurs nominales telles que les comptes épargne et l'argent liquide perdent continuellement de la valeur. Les valeurs réelles telles que les actions, l'immobilier ou l'or offrent une protection à long terme contre l'inflation. Si vous souhaitez protéger votre patrimoine contre l'inflation, vous devriez donc l'investir dans des valeurs réelles. Dans ce contexte, il est recommandé d'avoir un horizon de placement aussi long que possible afin d'amortir les fluctuations de cours à court terme de ces catégories d'actifs.



2. Investissez aussi vos capitaux de prévoyance

L'inflation ne renchérit pas seulement le quotidien – elle réduit aussi votre prévoyance vieillesse. En effet, les intérêts sur le compte du pilier 3a ne peuvent pas compenser l'inflation. Investissez donc vos fonds à temps dans des fonds de prévoyance, car ils ont plus de chances de compenser l'inflation. Cette mesure est particulièrement importante pour les personnes à faibles revenus. Vous réduisez ainsi le risque que l'inflation se répercute également sur votre prévoyance.



3. Envisagez un retrait unique de votre caisse de pension

Contrairement à l'AVS, la caisse de pension ne doit pas compenser le renchérissement. Dans le 2e pilier, l'inflation a donc un impact direct sur le pouvoir d'achat des rentes. Envisagez donc le retrait en capital ou le retrait partiel des fonds de votre caisse de pension. Mais cela ne vaut la peine que si vous placez les fonds de manière rentable. Le raccourcissement de l'horizon de placement après le départ à la retraite augmente certes les risques. Néanmoins, les chances de compenser l'inflation sont nettement plus grandes que si l'argent était placé sur un compte à faible taux d'intérêt.

**Vous trouverez des
informations sur
[raiffeisen.ch/
sondage-inflation](https://raiffeisen.ch/sondage-inflation)**

Editeur

Raiffeisen Suisse
Communication du Groupe
Raiffeisenplatz
9001 St-Gall
ciooffice@raiffeisen.ch

Conseil

Contactez votre conseiller ou votre
Banque Raiffeisen locale:
raiffeisen.ch/web/ma+banque

Autres publications

Vous trouvez cette publication ainsi
que d'autres publications Raiffeisen sous
le lien ci-après:
raiffeisen.ch/marches-opinions

Mentions légales

Ce document est destiné à des fins publicitaires et d'information générales et n'est pas adapté à la situation individuelle du destinataire. En l'espèce, il appartient au destinataire d'obtenir les précisions et d'effectuer les examens nécessaires et de recourir à des spécialistes (par ex. conseillers fiscaux, en assurances ou juridiques). Les exemples, informations et remarques mentionnés sont fournis à titre indicatif et peuvent par conséquent varier au cas par cas. Des différences par rapport aux valeurs effectives peuvent survenir en raison d'arrondis. Pour le contenu du présent document, Raiffeisen Suisse société coopérative («Raiffeisen Suisse») s'appuie notamment sur des études, et c'est pourquoi le document doit être interprété en lien avec ces études. Ces dernières sont mises à la disposition du destinataire sur demande, si et dans la mesure où cela est permis.

Ce document ne constitue ni un conseil en placement, ni une recommandation personnelle, ni une offre, ni une incitation ou un conseil d'achat ou de vente d'instruments financiers. Ce document en particulier n'est ni un prospectus, ni une feuille d'information de base au sens des art. 35 et s. ou 58 et s. de la LSFIn. Les conditions complètes ainsi que les informations détaillées sur les risques inhérents aux différents instruments financiers mentionnés, qui sont seules déterminantes, figurent dans les documents de vente juridiquement contraignants respectifs (par exemple les prospectus [de base], le contrat de fonds, la feuille d'information de base [FIB]/Key Information Document [KID], les rapports annuels et semestriels). Ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès de Raiffeisen Suisse société coopérative, Raiffeisenplatz, 9001 Saint-Gall ou sur raiffeisen.ch. Il est recommandé d'acheter des instruments financiers uniquement après avoir obtenu un conseil personnalisé et étudié les documents de vente juridiquement contraignants ainsi que la brochure «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers» de l'Association suisse des banquiers (ASB). Toute décision prise sur la base du présent document l'est au seul risque du destinataire. En raison des restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortissantes et aux ressortissants d'un Etat dans lequel la distribution des instruments ou des services financiers mentionnés dans le présent document est limitée, ni aux personnes ayant leur siège ou leur domicile dans un tel Etat. Les performances indiquées se basent sur des données historiques ne permettant pas d'évaluer les évolutions présentes ou futures.

Le présent document contient des déclarations prospectives qui reflètent les estimations, hypothèses et prévisions de Raiffeisen Suisse au moment de son élaboration. En raison des risques, incertitudes et autres facteurs, les résultats futurs sont susceptibles de diverger des déclarations prospectives. Par conséquent, ces déclarations ne représentent aucune garantie concernant les performances et évolutions futures. Les risques et incertitudes comprennent notamment ceux décrits dans le [rapport de gestion du Groupe Raiffeisen](#).

Raiffeisen Suisse ainsi que les Banques Raiffeisen font tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir la fiabilité des données et contenus présentés. Cependant, elles ne garantissent pas l'actualité, l'exactitude ni l'exhaustivité des informations fournies dans le présent document et déclinent toute responsabilité en cas de pertes ou dommages (directs, indirects et consécutifs) découlant de la distribution et de l'utilisation du présent document ou de son contenu. Elles ne sauraient par ailleurs être tenues responsables des pertes résultant des risques inhérents aux marchés financiers. Les avis exprimés dans le présent document sont ceux de Raiffeisen Suisse au moment de la rédaction et peuvent changer à tout moment et sans préavis. Raiffeisen Suisse n'est pas tenue d'actualiser le présent document. Toute responsabilité quant aux conséquences fiscales éventuelles est exclue. Il est interdit de reproduire et/ou diffuser le présent document en tout ou partie sans l'autorisation écrite de Raiffeisen Suisse.